PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL Du 27 SEPTEMBRE 2022

Présents: Hervé MEDINA, Nathalie SAGE, Françoise ALIBERT, Gérard GUÉRIN, Karine PRIEU, Rémy PARRIER, Carine FROMENT, Frédéric NIEDDU, Héléna CHAFFOIS, Philippe PRINCET, Blandine FONTAINE, Franck CARRU, Jérôme CHALAMET, Santo CALI.

Anne HILAIRE (secrétaire de mairie, à titre de conseil)

Absents: Jacques AUBERT procuration à Rémy PARRIER, Sandrine LABAUME procuration à Karine PRIEU, Stéphanie JACOPIN procuration à Héléna CHAFFOIS, Pascale LEGER procuration à Franck CARRU, Elisabeth GUYOT procuration à Gérard GUERIN.

Secrétaire de séance : Françoise ALIBERT

Ouverture de la séance à 20 h

ORDRE DU JOUR:

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 30 AOÛT 2022

Le procès-verbal du la réunion du conseil municipal du 30 août 2022 est adopté à l'unanimité.

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

COMPOSITION DES COMMISSIONS ET DÉLÉGUÉS AUX ASSOCIATIONS

Suite à la démission de Jean-Marc Chauvin et à l'élection en tant qu'adjoint de Rémy Parrier, il convient de modifier la composition de certaines commissions et délégations.

Les modifications sont les suivantes :

• Commission d'Appel d'Offres et Délégation de service public :

Rémy Parrier, membre titulaire

- Commission de contrôle de la liste électorale : Santo Cali
- Commission des Finances : Santo Cali
- Commission Urbanisme : Santo Cali
- Commission Voirie : Rémy Parrier
- Syndicat R.A.O.: Rémy Parrier (suppléant)
- Syndicat d'Irrigation Drômois : Gérard Guérin (suppléant)
- Syndicat Local des Vignerons : Nathalie Sage

MODIFICATION DU RÉGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Suite à la modification des règles de publication des actes des communes depuis le 1er juillet 2022, il est proposé un projet de modification du règlement intérieur qui concerne uniquement l'article 22 « Liste des délibérations et Procès-Verbaux ». Cet article reprend les obligations réglementaires de publications de ces documents. Approuvé à l'unanimité

FINANCES LOCALES

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Depuis décembre 2018, la commune adhère au service Conseil Energie du SDED afin d'obtenir entre autres, des subventions pour les travaux d'économie d'énergie à hauteur de 50%.

Monsieur le Maire propose aujourd'hui de demander des subventions pour les travaux suivants :

Bâtiment de la Grande Maison : remplacement d'une fenêtre dans les communs et

dans un appartement : 1 520 € HT

Bâtiment de la Poste : remplacement de fenêtres : 1 260 € HT

Approuvé à l'unanimité

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2023 – TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT

Par délibération du 13 avril 2021, le conseil municipal avait validé la demande de subventions pour une 2ème tranche de travaux de réduction des eaux claires parasites sur le réseau d'assainissement. La demande au titre de la DETR (subvention de l'Etat) a été refusé en 2022 pour ce dossier.

Pour rappel, cette 2ème tranche de travaux se découpe en 5 phases :

- Phase 1 : rue de Cinsaults et Chemin de la Verdière : réhabilitation par chemisage sur 310 ml, renouvellement et/ou réhabilitation de 10 regards, reprises de 14 branchements.
- Phase 2 : route de Sainte Cécile : réhabilitation par chemisage sur 600 ml, renouvellement et/ou réhabilitation de 18 regards, reprises de 35 branchements.
- Phase 3 : avenue des Côtes du Rhône et route de Sainte Cécile : mise en séparatif sur 700ml, création de 10 regards, renouvellement de 75 branchements.
- Phase 4 : rue de la Glacière : création réseau eau pluviale de 20ml, création d'un regard.
- Phase 5 : Traverse du Figuier : réhabilitation par chemisage sur 61 ml, renouvellement de 4 branchements.

Le coût estimatif du projet total (5 phases) s'élève à 884 000 € HT. Monsieur le Maire propose de renouveler cette demande en 2023. Approuvé à l'unanimité.

<u>DEMANDE DE SUBVENTIONS – PROJETS CŒUR DE VILLAGE</u>

La commission « Cœur de Village » a élaboré un programme de travaux et d'aménagement prenant en compte :

- ajout de 3 panneaux de descriptifs historiques
- sécurisation d'un tronçon du circuit touristique (garde-corps)
- rénovation d'escaliers et nettoyage de calades pour allonger le circuit touristique
- installation d'une table de pique-nique Place des Pénitents
- aménagement urbain du parvis de l'église St Bach
- enfouissement des containers de tri et pose de brises vue devant les containers à St Turquois

Le coût estimatif total de ce projet s'élève à 33 127 € hors taxe.

Monsieur le Maire propose de solliciter l'Etat et le Département afin d'obtenir des subventions permettant de financer ce projet.

Approuvé à l'unanimité.

PARTAGE DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

La loi de finances pour 2022 a rendu obligatoire le partage de la taxe d'aménagement avec l'intercommunalité.

Ce taux de reversement de la taxe est fixé en fonction de la charge des équipements publics relevant sur le territoire de chaque commune, des compétences de l'EPCI. Autrement dit, elle est reversée en fonction de l'investissement dans les équipements ou la gestion de ces équipements par l'intercommunalité (voirie d'intérêt communautaire, eau, assainissement, zone d'activité économique...).

L'investissement de la Communauté de Communes Drôme Sud Provence sur le territoire de la commune de Suze la Rousse, étant faible voire inexistant, il est proposé de voter un taux de reversement à 0%.

Approuvé à l'unanimité.

<u>DÉCISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET ASSAINISSEMENT</u>

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de créditer des articles budgétaires insuffisamment pourvus pour faire face à des écritures d'ordre demandées par la Trésorerie.

Approuvé à l'unanimité.

REMBOURSEMENT DE LA TAXE ORDURES MÉNAGÈRES – LOGEMENTS COMMUNAUX

Il convient de faire reverser aux différents locataires, la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères payée par la commune pour les logements communaux. Approuvé à l'unanimité.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

DÉTERMINATION DES LONGUEURS DE LA VOIRIE COMMUNALE

Le Département a adressé un courrier à la commune concernant la Dotation Forfaitaire à Orientation Voirie. Cette dotation repose en partie sur la longueur de la voirie communale (voies communales et chemins ruraux). Afin de mettre à jour les données du Département, il est demandé de leur communiquer ces éléments. Les longueurs de voirie ont été vérifiées et se déterminent comme suit :

- Chemins ruraux revêtus : 4 544 mètres
- Voirie communale conformément à la déclaration en Préfecture : 36 999 mètres Approuvé à l'unanimité.

<u>CONVENTION D'OCCUPATION ET DE SERVITUDE DE PASSAGE - LIGNE ÉLECTRIQUE</u>

La société ENEDIS va procéder à la construction d'une ligne électrique à la Zone Artisanale afin d'alimenter le bâtiment de l'entreprise Le Roi Solaire.

La construction de cette ligne nécessite l'ouverture d'une tranchée sur la voirie communale (Impasse de la Zone Artisanale) pour le passage du réseau électrique en souterrain (179m) ainsi que l'implantation d'un poste d'énergie électrique sur les parcelles AT 423-431-434-433 appartenant à la commune.

ENEDIS propose 2 conventions:

- Une convention de mise à disposition pour l'implantation d'un poste de distribution publique constitutive de droits réels.
- Une convention de servitude

Approuvé à l'unanimité.

AVENANT AU BAIL EMPHYTÉOTIQUE SIGNÉ AVEC ADIS

Pour rappel, la commune a signé le 12 janvier 2016 un bail emphytéotique avec la société ADIS concernant la propriété aujourd'hui devenue la Résidence Simone Boyer.

La société ADIS a adressé un courrier à la commune en date du 6 septembre 2022, par lequel cette société propose d'augmenter la durée du bail initial à 60 ans au lieu de 55 ans afin de tenir compte de la durée de leurs emprunts.

De plus, la société ADIS souhaiterait inclure dans cet avenant le futur passage piétons prévu sur les parcelles BE 314 et BE 316.

Après vérification, les parcelles BE 314 et BE 316 sont déjà incluses dans le bail initial. Approuvé à l'unanimité

MOTION DE SOUTIEN

MOTION DE SOUTIEN À LA CANDIDATURE DU TERRITOIRE SUD DU TRICASTIN POUR L'EPR2

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la motion de soutien à la candidature du Territoire Sud Tricastin pour l'EPR2

INFORMATIONS DIVERSES

- Décision du maire n°3/2022 : renouvellement du contrat d'assurance statutaire avec le contrat groupe du Centre de Gestion de la Drôme.
- Les travaux de viabilisation du terrain de la caserne des pompiers sont en cours et seront terminés avant la fin de la semaine. Le coût est de 15 300 € HT au lieu de 20 000 € HT prévus.
- Les travaux de construction de la nouvelle caserne des pompiers et du giratoire débuteront le 10 octobre 2022.
- Dans le cadre de la procédure de révision du PLU, le projet arrêté a déjà reçu un avis favorable du Département, de la Chambre des Métiers et de
 l'Artisanat et de la DDT. L'enquête publique va être reportée en janvier 2023 afin de la coupler avec l'enquête publique du schéma d'assainissement, luimême lié au PLU.
- Les orages du début du mois de septembre ont occasionné de nombreux dégâts sur la voirie communale. Les travaux de réparation sont estimés à 74 800 € HT. La commission voirie va étudier les devis. Pour rappel, le budget voirie pour 2022 était provisionné pour 75 000 € HT. La commune a déposé une demande de reconnaissance en catastrophe naturelle auprès des services de l'Etat.
- Gérard Guérin est remercié pour l'organisation du marché nocturne et du vide-greniers qui ont été des grands succès. Les bénéfices de ces 2 manifestations (1 000 €) seront affectés à la commission Jeunesse et Sport avec pour projet d'emmener les membres de la commission visiter le Sénat en février 2023.

• AGENDA :

- o 7 octobre : vente de brioches sur le marché par l'ADAPEI
- o 8 et 9 octobre : fête foraine des vendanges
- o 10 octobre : début des travaux de la caserne et du rond-point
- o 15 octobre : début des travaux du Jardin des Vignes
- o 5 novembre : festival sonore et solidaire organisé par VIDJOVI
- o 11 novembre : défilé

- o 13 novembre : loto du Club des Aînés
- o 18 novembre : soirée Vin Nouveau organisée par le Comité des Fêtes
- o 26 et 27 novembre : bourse aux minéraux organisée par l'AGMS

La séance est clôturée à 21 heures 05.

La secrétaire, Françoise ALIBERT Le Maire, Hervé MEDINA

SUZE AND CONTROL OF THE PROPERTY OF THE PROPER